



SNUipp-FSU 67  
10, rue de Lausanne  
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15  
Mail : [snu67@snuipp.fr](mailto:snu67@snuipp.fr)  
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>  
Page Facebook : <http://www.facebook.com/basrhin.snuippfsu>



## CAPD du 4 septembre 2013 : Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 67

Monsieur le Directeur Académique,

La rentrée ne verra pas les changements tant attendus dans le Bas-Rhin. Il reste seulement 19 postes qui ne suffiront pas à répondre aux besoins urgents. La situation est très tendue pour certaines écoles qui auront du mal à faire face à l'arrivée de nouveaux élèves ou à l'inclusion d'enfants à besoins particuliers.

La refondation de l'école ne sera pas réussie sans les moyens d'une politique ambitieuse.

Cette année sera celle de l'ouverture par le ministère de chantiers importants tels que les nouveaux programmes, les rythmes scolaires, la direction et le fonctionnement d'école, l'Education prioritaire, les nouveaux cycles, le droit syndical. Sur toutes ces questions, il faudra associer les enseignants en dégageant du temps de concertation. Le SNUipp-FSU a obtenu du Ministre une consultation des enseignants en septembre 2013 sur le bilan des programmes actuels avec des modalités à préciser et une demi-journée banalisée pour l'éducation prioritaire. Ce sera donc la première étape qui permettra aux enseignants de donner leur avis. Le SNUipp-FSU organisera dans le département des réunions d'informations syndicales afin que les collègues puissent intervenir sur tous ces sujets.

La refondation de l'école ne se fera pas sans eux.

Comment et surtout à quel moment comptez-vous, monsieur le Directeur Académique, diffuser l'information dans les écoles et organiser ces temps de dialogue ?

Sur quel temps de service les enseignants pourront-ils faire entendre leur voix ?

Pour la question des rythmes scolaires, le SNUipp-FSU réitère son exigence de ré-écriture du décret. La question s'invitera inévitablement dans la campagne des élections municipales et il faudra permettre cette fois à tous les acteurs de donner leur avis. Dans quelle mesure et sous quelle forme les conseils d'école seront-ils associés dans notre département ?

En lien avec ce décret des rythmes, nous vous demandons, Monsieur le Directeur académique, de garantir l'indépendance des choix des enseignants dans le respect de la circulaire ministérielle.

Pour ce qui concerne la direction d'école, les groupes de travail qui se tiendront au ministère de septembre à décembre doivent aboutir concrètement à une amélioration significative des conditions d'exercice. Ce chantier est d'importance. Au SNUipp-FSU, nous estimons qu'il est urgent de reconnaître qu'assurer la direction d'école nécessite une formation, des conditions d'exercice et une rémunération adaptées. Il faut admettre que la question du temps est un enjeu majeur. Toutes les écoles doivent bénéficier de temps de décharge et les seuils doivent être abaissés. Un allègement de la charge de travail est aussi nécessaire. Une redéfinition des missions et une clarification des responsabilités sont également indispensables. Reconnaître la fonction, c'est aussi la revaloriser. Les indemnités doivent être mises sur la table. L'aide administrative en déshérence depuis plusieurs années doit retrouver du souffle à cette rentrée avec la création de 10 000 emplois aidés. Toutefois, si c'est une première réponse à l'urgence, il faudra se pencher sérieusement sur la généralisation et la création d'emplois statutaires pérennes.

Combien d'EVS seront recrutés dans le Bas-Rhin ? Quand ? et sur quels critères ?

Le premier ministre a annoncé le 20 août des mesures concernant la professionnalisation des Auxiliaires de vie scolaire (AVS).

Ces annonces vont dans le sens des campagnes que le SNUipp-FSU a menées ces dernières années pour la création d'un nouveau métier. Elles n'envisagent cependant pas la création d'un corps de la Fonction Publique et ne concernent qu'une minorité des AVS du 1<sup>er</sup> degré. En outre, les conditions de salaire qui leur sont faites ne permettent pas de vivre de ce métier.

Combien d'AVS de notre département sont-ils / elles concernés par ces mesures ?

Lors de la réunion du 26 juin, le ministère a annoncé la création d'une indemnité de 400 euros par an et l'élargissement de l'accès à la hors classe. A l'évidence, la campagne du SNUipp-FSU sur la nécessaire revalorisation des enseignants du 1<sup>er</sup> degré a marqué des points. Le SNUipp-FSU a fermement rappelé que pour lui, cette indemnité dont le montant est totalement insuffisant, devait concerner tous les enseignants quelle que soit leur fonction. Il est nécessaire qu'elle soit revalorisée pour atteindre 1200€ par an.

Le SNUipp-FSU avec la FSU continue de revendiquer la revalorisation du point d'indice qui est gelé depuis 4 ans : les salaires ont été amputés de 13 % de pouvoir d'achat depuis 2000.

Si ces mesures sont un premier pas vers une amélioration du pouvoir d'achat, elles sont insuffisantes d'autant plus qu'elles ne concernent pas tous les personnels.

Le SNUipp-FSU continue d'intervenir pour que tous les PE puissent terminer leur carrière à l'indice 783, échelon terminal de la hors-classe.

Le projet du gouvernement sur la question des retraites est maintenant connu. Il reste dans la même logique que les réformes précédentes : cotiser plus et travailler plus longtemps. Toutefois, la FSU prend acte avec satisfaction du renoncement du gouvernement à aligner la Fonction publique avec le secteur privé qui aurait conduit à dégrader le niveau de pension des fonctionnaires. Elle considère que la prise en compte de la pénibilité ou encore des temps d'apprentissage, de stage et de chômage dans le calcul de la retraite, comme de la volonté affichée de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, sont des pistes intéressantes qui restent à concrétiser.

Mais cela reste loin du compte de ce qu'il faudrait faire. Après des réformes qui, depuis 2003, ont dégradé le niveau de pensions des retraites, allongé la durée de travail, conduit à des inégalités et fragilisé le système par répartition, il faudrait engager une réforme qui redonne confiance et pérennise notre système par répartition. La FSU attendait du gouvernement qu'il revienne sur l'âge légal de départ à la retraite toujours fixé à 62 ans, qu'il renonce à tout allongement de la durée de cotisation et à une hausse de la CSG, qu'il revienne sur le système de « décote-surcote ».

Alors que l'âge moyen des lauréats du concours est de 27 ans, imposer une durée de cotisation de 43 annuités contraindra nos jeunes collègues à travailler jusqu'à... 70 ans. Alors qu'un jeune sur 4 ne trouve pas d'emploi.

A l'heure des choix que s'appête à faire le gouvernement, la FSU appelle à la mobilisation unitaire pour la journée d'action interprofessionnelle avec grèves et manifestations le 10 septembre prochain pour imposer au gouvernement une réforme synonyme de progrès social et non de recul. A cette occasion, le SNUipp-FSU appelle les enseignants des écoles à se mettre massivement en grève et à participer aux manifestations organisées partout en France.